

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II) E C R E T N° 214 /PR/CAB

portant rectificatif au Décret N° 135/PR/CAB
relatif à la nomination d'un Adjoint à l'Ins-
pecteur des Affaires Administratives en date
du 14/3/66.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation
du Gouvernement ;

EU la loi n° 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des
hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite
par le Président de la République, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;

VU le décret n° 132/PR/SGG du 11 Août 1964, portant organisa-
tion, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune
des Affaires Administratives du Dahomey et notamment l'arti-
cle 10 dudit décret,

II) E C R E T E

Article unique : L'article 1er du décret n° 135/PR/CAB est modi-
fié comme suit:

Au lieu de : Mr. MIGAN Max Albert, Administrateur de
2e classe, est nommé Adjoint à l'Inspecteur des Affaires Admi-
nistratives,

L I R E : Mr. MIGAN Max Albert, Administrateur de
2e classe, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives.

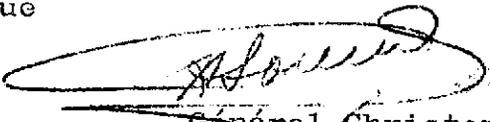
Le reste sans changement.

Fait à Cotonou, le 16 MAI 1966

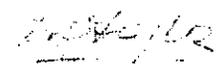
Par le Président de la République

AMPLIATIONS :

PR..... 4
MFAE..... 2
SGG..... 4
IAA..... 2
DGF-DE-CF-DC.. 8
Ministères.... 10
JORD..... 1
Cpté PR..... 4
Trésor..... 2
Intéressé..... 1


General Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques


Nicéphore SOGLO